

**ARRETÉ DE LA MAIRE**

N° 2025-117

Nos réf : SR/HT/HG

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Voirie Routière,**Vu** le Code de la Route, article R.411-26,**Vu** le Code Pénal, article R. 610-5,**Considérant** que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation**ARRETONS**

Article 1 : L'entreprise Acco Forêt, missionnée par la Commune de Bavans (Doubs), interviendra pour des travaux d'élagage entre le croisement des rues Combe Saint Père, Acacias et Cerisiers.

Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée prévisionnelle de 2 jours, à partir du 11 décembre 2025, le basculement de la circulation sur chaussée opposée sera autorisé avec alternance manuelle. Néanmoins, des micros-coupures de circulation seront autorisées temporairement pour permettre l'abattage de certains arbres.

A l'endroit des travaux, le stationnement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30km/h. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

Article 3 : L'entreprise mettra en place une signalisation adaptée pour maintenir la sécurité de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, piétons). Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. L'entreprise procédera à la remise en état à l'identique des emprises impactées notamment les enrobés, les trottoirs et les accotements. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : La Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 05 décembre 2025

Notifié à l'intéressé le : 05 décembre 2025

Publié sur site internet le : 05 décembre 2025

**Madame la Maire
Sophie RADREAU**

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr